

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS POUR LA CAPITALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE PRODUITS SUR LES APPROCHES ET OUTILS DU CORAF POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Ouverture de l'appel : 22/04/2024

Clôture de l'appel : 10/05/2024

AMIN° 07-2024

Le CORAF, en tant que leader régional dans le domaine de la recherche agricole pour le développement en Afrique de l'Ouest et du Centre, s'engage à promouvoir l'adoption de technologies et d'innovations (T&I) pour stimuler la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les moyens de subsistance des populations rurales. Dans cette optique, le CORAF a développé un dispositif innovant composé de plusieurs éléments clés, notamment les plateformes d'innovation (PI), les parcs technologiques agricoles (PTA), les pôles d'immersion communautaires (PIC) et l'approche des Villages Intelligents face au Climat (VIC).

A ce jour, trente-trois (33) Plateformes d'Innovation, dix (10) Centres d'Immersion Communautaire (PIC), cinq (5) villages climato-intelligents et dix (10) parcs de technologies agricoles ont été mis en place et opérationnalisés par le CORAF à travers des projets iREACH, TARSPRO et FSRP au Bénin, Burkina, Mali, Niger, Tchad, Togo, Ghana, Sierra Leone et Sénégal.

Outre les projets iREACH, TARSPRO et FSRP, le Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine Ex-Pillar 4 (CAADP XP4), financé par l'Union Européenne à travers le FIDA, mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et du Centre par le CORAF, la gestion des connaissances occupe une place importante. Cet engagement pour la gestion des connaissances se traduit par la création, la diffusion et l'utilisation de produits de connaissance pertinents et accessibles, contribuant ainsi à informer les politiques et les pratiques agricoles en Afrique pour un développement durable

Le CORAF est à la recherche d'un cabinet ou groupe de consultants qualifiés pour soutenir la capitalisation et le développement de produits pour des approches et des outils innovants dans le secteur agricole.

Les tâches à réaliser ainsi que d'autres informations relatives à la conduite de la mission sont détaillées dans les termes de référence ci-après.

Le Directeur Exécutif du CORAF invite les cabinets/groupes de consultants intéressés, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites dans les termes de références ci joints. Ils doivent

fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (expérience dans le domaine similaire, expérience dans des conditions semblables, brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, CV du personnel-clé).

Le cabinet/groupe de consultants sera sélectionné suivant les règles contenues dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du CORAF.

La méthode de sélection à utiliser sera celle fondée sur la qualification du consultant (SQC) : (A l'issue de la présente manifestation d'intérêts, le cabinet/groupe de consultants le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné et invité à remettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, être invité à négocier le marché).

Les cabinets/groupes de consultants intéressés remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'information en envoyant un email à l'adresse a.nadinga@coraf.org en mettant en copie procurement@coraf.org.

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par e-mail à l'adresse ci-après : procurement@coraf.org au plus tard le **10 mai 2024 à 17h00 GMT**.

**Le Directeur Exécutif p.i. du CORAF
Dr Alioune FALL**



TARSPRO
Institut National de la Recherche Agronomique
Programme de Recherche et d'Innovation en Agriculture et Pêche
Par CORAF



Termes de référence :

Recrutement d'un cabinet ou d'un groupe de consultants pour la capitalisation et le développement de produits sur les approches et outils du CORAF pour le développement des technologies et innovations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre

1. Contexte

Le CORAF, en tant que leader régional dans le domaine de la recherche agricole pour le développement en Afrique de l'Ouest et du Centre, s'engage à promouvoir l'adoption de technologies et d'innovations (T&I) pour stimuler la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les moyens de subsistance des populations rurales. Dans cette optique, le CORAF a développé un dispositif innovant composé de plusieurs éléments clés, notamment les plateformes d'innovation (PI), les parcs technologiques agricoles (PTA), les pôles d'immersion communautaires (PIC) et l'approche des Villages Intelligents face au Climat (VIC).

Des partenaires clés, dont la Banque mondiale, l'Université du Kansas et la Direction du développement et de la coopération (DDC), soutiennent la mise en œuvre de ces approches sur le terrain. Ces partenaires appuient les initiatives du CORAF à travers différents projets respectifs tels que le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP/PRSA), l'Initiative Pôle de coordination de l'innovation, la recherche, la vulgarisation et le conseil (iREACH)

et le Projet Technologies et innovations agricoles pour l'accroissement de la résilience des systèmes de production et des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest (TARSPro). Ces collaborations permettent de renforcer les capacités d'innovation et d'adoption de pratiques agricoles durables dans la région, en mobilisant des ressources techniques, financières et institutionnelles pour soutenir les activités du CORAF sur le terrain.

Les PI impliquent un large éventail de parties prenantes, y compris les chercheurs, les agriculteurs, les décideurs et les secteurs privés qui se rassemblent pour la collaboration et l'apprentissage mutuel. L'objectif de ces plateformes est de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et technologies agricoles, de promouvoir l'innovation dans les chaînes de valeur agricoles et de renforcer les capacités des parties prenantes. Pour réussir, les IP nécessitent des changements importants dans les comportements, les procédures et les règles institutionnelles, et encouragent la participation active de toutes les parties prenantes.

Les PTA sont des espaces dédiés à la démonstration et à la diffusion de technologies et d'innovations agricoles prometteuses. Ils permettent aux acteurs du secteur agricole de découvrir de nouvelles pratiques, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies et de les expérimenter. Ils contribuent également à l'amélioration des systèmes de production agricole en servant de centres de formation et de sensibilisation pour les agriculteurs et autres parties prenantes.

Les PIC sont des centres de démonstration et d'apprentissage situés au cœur des communautés rurales où les agriculteurs et autres parties prenantes locales peuvent découvrir et essayer des technologies et des pratiques agricoles adaptées aux besoins des communautés. Les CIC organisent des visites guidées, des formations et des conseils agricoles personnalisés pour favoriser l'adoption d'innovations par les bénéficiaires locaux. Ces espaces sont conçus pour promouvoir l'adoption massive et l'accès physique aux solutions agricoles en rapprochant les technologies et les innovations des utilisateurs finaux, y compris les jeunes et les femmes producteurs.

L'approche VIC est une approche intégrée du développement rural axée sur l'adaptation au changement climatique et la promotion de pratiques agricoles durables et intelligentes. Il vise à renforcer la résilience des communautés agricoles aux défis climatiques tout en améliorant leurs moyens de subsistance. Cette approche comporte six composantes clés, notamment les technologies et les pratiques climato-intelligentes, les services d'information climatique, le financement agricole et climatique, les connaissances endogènes des producteurs, les institutions locales et nationales, ainsi que les politiques et les plans nationaux et infranationaux. La mise en œuvre de cette approche comporte plusieurs étapes, notamment la sélection du site, l'engagement communautaire, les études de base, la priorisation des interventions, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

A ce jour, 33 Plateformes d'Innovation, 10 Centres d'Immersion Communautaire (PIC), 5 villages climato-intelligents et 10 parcs de technologies agricoles ont été mis en place et opérationnalisés par le CORAF à travers des projets iREACH, TARSPro et FSRP au Bénin, Burkina, Mali, Niger, Tchad, Togo, Ghana, Sierra Leone et Sénégal.

Outre les projets iREACH, TARSPro et FSRP, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine ex-pillar 4 (CAADP XP4), financé par l'Union Européenne à travers le FIDA, mis en œuvre en Afrique de l'Ouest et du Centre par le CORAF, la gestion des connaissances occupe une place importante. Cet engagement pour la gestion des connaissances se traduit par la création, la diffusion

et l'utilisation de produits de connaissance pertinents et accessibles, contribuant ainsi à informer les politiques et les pratiques agricoles en Afrique pour un développement durable.

2. Objectifs

Le CORAF est à la recherche d'un cabinet/groupe de consultants qualifié pour soutenir la capitalisation et le développement de produits pour des approches et des outils innovants dans le secteur agricole. Plus précisément, il s'agira : (i) de tirer parti des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la mise en œuvre des PI, des AP, du CPCA et des OSC ; ii) élaborer un guide pratique détaillé pour chacune de ces approches et de ces outils, assorti de recommandations claires pour leur mise en œuvre efficace; (iii) élaborer d'autres produits de communication et de connaissances spécifiques.

3. Fonctions et responsabilités

Le cabinet ou le groupe de consultants préparera une méthodologie détaillée pour atteindre les livrables attendus.

Les principales tâches de cette consultation seront les suivantes :

- Effectuer une analyse approfondie des plateformes d'innovation, des parcs technologiques, des villages climato-intelligents et des pôles d'immersion communautaire décrits dans le texte, en mettant l'accent sur leurs caractéristiques, leurs objectifs et leurs résultats.
- Capitaliser sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces approches et outils.
- Identifier les principaux succès et défis, les perspectives et les conditions de mise à l'échelle.
- Élaborer un guide pratique détaillé pour chaque approche et outil, avec des recommandations claires pour leur mise en œuvre et leur forte adoption.
- Elaborer d'autres produits de connaissances précisés dans la partie « livrables » pour une communication efficace.
- Travailler en étroite collaboration avec les équipes du CORAF et les partenaires locaux pour valider ces guides et intégrer les commentaires des parties prenantes.

4. Produits livrables attendus

Les livrables attendus du cabinet ou du groupe de consultants sont :

- ✚ Un document de capitalisation présentant les principales conclusions de l'analyse des approches et outils agricoles innovants du CORAF ; à savoir les plateformes d'innovation, les parcs technologiques, les centres d'immersion communautaire et les approches du village climato-intelligent. Ce rapport devrait inclure une synthèse des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des défis rencontrés lors de la mise en œuvre de ces approches.
- ✚ Un Guide pratique pour chaque approche, fournissant les meilleures pratiques de mise en œuvre et les conditions de mise à l'échelle. Ces guides devraient être adaptés aux besoins des

praticiens sur le terrain. Ils devraient inclure des recommandations spécifiques pour surmonter les problèmes potentiels.

- ✚ Diapositives de présentation, matériel d'atelier et modules de formation conçus pour faciliter le partage des connaissances et le renforcement des capacités entre les intervenants. Ces documents peuvent être utilisés pour organiser des séances de formation et des ateliers visant à améliorer la compréhension et l'adoption d'approches agricoles novatrices.
- ✚ Un rapport final consolidant tous les livrables mentionnés ci-dessus, mettant en évidence les principales réalisations, les défis rencontrés et les recommandations pour soutenir la mise en œuvre future des approches et outils agricoles innovants dans la région.

En outre, le cabinet ou groupe de consultants doit élaborer des produits de connaissances spécifiques tels que :

- ✚ Études de cas offrant un aperçu détaillé de la mise en œuvre réussie d'approches agricoles innovantes dans divers contextes. Ces études devraient fournir des exemples concrets de la façon dont ces approches ont été utilisées et de leur impact sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Compléter ces études de cas par des success stories présentant des exemples concrets qui illustrent l'efficacité et la justification de ces approches.
- ✚ Fiches techniques, qui fournissent des informations brèves et pratiques sur les aspects clés des approches innovantes, y compris les meilleures pratiques, les recommandations technologiques et les lignes directrices de mise en œuvre. Ces fiches peuvent servir de guides de référence rapide pour les praticiens du domaine.
- ✚ Manuels ou livrets fournissant des conseils étape par étape pour l'utilisation d'outils ou de technologies spécifiques liés à l'approche innovante. Ces documents devraient être conviviaux et accessibles à un large éventail d'intervenants, y compris les agriculteurs et les agents de vulgarisation.
- ✚ Diffusion de matériel : Matériel promotionnel pour sensibiliser les gens aux approches novatrices et à leurs avantages, comme des brochures, des dépliants, des affiches et d'autres documents promotionnels. Ces documents peuvent être distribués aux principaux acteurs et utilisés lors de divers événements et campagnes.
- ✚ Scripts vidéo pour capturer l'essence de chaque approche/ outil. Ces scénarios seront utilisés par l'équipe de communication pour fournir un récit visuel de l'approche/ outil respectif, combinant des interviews, des démonstrations et des témoignages pour engager les téléspectateurs et promouvoir la compréhension dans le développement agricole.

Les destinataires des produits sont le CORAF, les NARS, les Centres de Spécialisation, les autorités des ministères concernés, les organisations paysannes, les partenaires financiers, les partenaires d'exécution/ONG, etc.

5. Profil requis

Nous recherchons un cabinet /groupe de consultants dont l'équipe proposée devra être composée de quatre (4) consultants aux compétences complémentaires organisée avec un chef d'équipe et des associés.

Équipe du cabinet / Groupe de consultants	Profil	Domaine d'expertise	Contribution prévue
Chef d'équipe :	Professionnel expérimenté ayant une formation en sciences sociales, en communication, en agronomie, en développement rural ou dans un domaine connexe, titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat.	Expérience de la capitalisation des bonnes pratiques agricoles et de la rédaction de guides pratiques, avec un minimum de dix ans d'expérience dans le domaine	Assurer le leadership de l'équipe de consultants, superviser l'élaboration de guides pratiques pour des approches et des outils innovants dans le secteur agricole, assurer la synthèse d'informations complexes de manière claire et concise, faciliter la communication et le partage des connaissances entre les parties prenantes, et coordonner étroitement avec les équipes du CORAF et les partenaires locaux
Conseiller associé 1	Un professionnel chevronné avec une expertise en agronomie, en développement rural ou dans des domaines connexes, possédant une maîtrise ou un doctorat	Connaissance approfondie des approches novatrices en agriculture, y compris les plateformes d'innovation, les parcs technologiques, les centres d'immersion communautaires et/ou les villages climato-intelligents	Effectuer une analyse approfondie des approches et outils agricoles innovants décrits dans les termes de référence, capitaliser sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, élaborer des guides pratiques détaillés adaptés aux besoins des praticiens, documenter les réussites, collaborer étroitement avec les équipes du CORAF et les partenaires locaux pour la validation et l'intégration des commentaires
	Expérience de la capitalisation des bonnes pratiques agricoles (dix ans d'expérience)		
Conseiller associé 2	Un chercheur ou un praticien expérimenté dans le domaine du développement agricole, possédant un diplôme supérieur (MSc ou PhD) en sciences sociales, agronomie, ou des domaines connexes	Compétences avancées en recherche, analyse et rédaction, avec la capacité de synthétiser des informations complexes et d'élaborer des recommandations pratiques pour la mise en œuvre.	Aider à l'élaboration de guides pratiques détaillés pour chaque approche et outil novateurs, contribuer à la documentation des histoires de réussite, collaborer avec le chef d'équipe et d'autres associés à la validation des guides et à l'intégration des commentaires des intervenants. et soutenir les activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités
	Expérience de la capitalisation des bonnes		

	pratiques agricoles (cinq ans d'expérience)		
Conseiller associé 3	Maîtrise professionnelle bilingue du français et de l'anglais, avec une expertise en sciences sociales, en communication ou dans des domaines connexes, titulaire d'un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat)	Solides compétences de communication et de facilitation, avec une expérience de travail en Afrique de l'Ouest ou dans des contextes similaires, et une bonne compréhension des approches innovantes en agriculture	Aider l'équipe à synthétiser l'information complexe en guides clairs et concis, faciliter la communication et le partage des connaissances entre les divers intervenants, aider à l'élaboration de documents de diffusion tels que du matériel promotionnel et des scripts vidéo, et collaborer étroitement avec le chef d'équipe et d'autres associés tout au long de la consultation
	Expérience de la capitalisation des bonnes pratiques agricoles (5 ans d'expérience)		

6. Période de travail

La consultation sera effectuée pendant 90 jours sur une période de 5 mois.

Le service se déroulera principalement sur les sites d'intervention des trois projets du CORAF.

Cependant, peu d'activités telles que l'examen des documents ou la rédaction de guides, de rapports et d'autres produits peuvent être menées à domicile.

Un calendrier détaillé devrait être proposé dans l'offre du cabinet / groupe de consultants après l'étape de sélection sur la qualification des CV du personnel proposé.

7. Consultant management

Le cabinet / groupe de consultants devra travailler en étroite collaboration avec l'agent de gestion des connaissances du CORAF.

En outre, les équipes du CORAF et les partenaires locaux seront impliqués dans le processus de validation des guides et faciliteront la diffusion des connaissances aux principales parties prenantes.

8. Conditions applicables aux demandes

Les cabinets ou groupes de consultants intéressés par cet appel doivent fournir des informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour effectuer de tels services (CV, références concernant l'exécution de contrats similaires, expérience dans un domaine similaire, expérience dans des conditions similaires, etc.).

Les manifestations d'intérêts doivent être adressées au Directeur Exécutif pi du CORAF, Secrétariat Exécutif, 7, Avenue Bourguiba, BP 48 Dakar RP, Sénégal et transmises par email à procurement@coraf.org, au plus tard le **10 mai 2024 à 17h 00 GMT**.

FRAUDES, CORRUPTION, CONFLITS D'INTERET, EXPLOITATION, ABUS SEXUEL ET HARCELEMENT SEXUEL

Fraudes, corruption : les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent observer, lors de la passation et de l'exécution des contrats les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. En particulier, ils doivent éviter tout acte de corruption et toutes manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives dans le but d'octroyer ou d'obtenir un marché passé par le CORAF. Tout comportement déviant fera l'objet de sanctions appropriées (annulation du marché, exclusion des marchés futurs passés par le CORAF, licenciement du personnel du CORAF coupable de ces actes.

Conflits d'intérêts : Les règles du CORAF exigent que toute entreprise qui participe à une procédure de passation de marchés ne se trouve pas en situation de conflits d'intérêts. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- *L'entreprise fournit des biens, des travaux ou des services (autres que des services de consultants) qui font suite ou sont directement liés aux services de conseil pour la préparation ou l'exécution d'un projet qu'elle a fourni ou qu'une entreprise qui lui est affiliée a fournis ;*
- *L'entreprise (son personnel y compris) entretient une proche relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel du CORAF : i) qui intervient directement ou indirectement dans la préparation du dossier d'appel d'offres ou des spécifications du marché, et/ou dans le processus d'évaluation pour ledit marché ; ou ii) qui pourrait intervenir dans l'exécution ou la supervision de ce même marché.*

L'expression « Exploitation et Abus Sexuels (EAS) » englobe les significations ci-après :

- *L'« Exploitation Sexuelle » (ES), définie comme le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne;*
- *Les « Abus Sexuels » (AS), définis comme toute intrusion physique ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, soit par force ou sous des conditions inégales ou par coercition ;*
- *Le « Harcèlement Sexuel » (HS) est défini comme toute avance sexuelle importune, toute demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle par le personnel de l'Entrepreneur à l'égard d'autres personnels de l'Entrepreneur ou du Maître d'Ouvrage ;*

Toute entreprise qui s'avérerait être en situation de conflit d'intérêts ou d'exploitation, d'abus ou d'harcèlement sexuel ne pourra obtenir un marché du CORAF.

(Fin du document)